



Bulletin officiel n° 8 du 19 février 2009

Sommaire

Enseignement supérieur et recherche

Certificat informatique et internet (RLR : 434-5d)

Expérimentation du C2i@ niveau 2 « métiers de l'environnement et de l'aménagement durables »
circulaire n° 2009-1003 du 27-1-2009 (NOR : ESRT0900050C)

Enseignements élémentaire et secondaire

Devoir de mémoire (RLR : 554-9)

Mémoires de la traite négrière, de l'esclavage et de leurs abolitions
note de service n° 2009-023 du 9-2-2009 (NOR : MENE0900090N)

Mouvement du personnel

Admissions à la retraite

Inspecteurs généraux de l'Éducation nationale
arrêté du 5-1-2009 - J.O. du 30-1-2009 (NOR : MENI0831313A)

Admissions à la retraite

Inspecteurs généraux de l'Éducation nationale
arrêté du 5-1-2009 - J.O. du 30-1-2009 (NOR : MENI0831285A)

Nominations

Commission administrative paritaire nationale des conseillers d'administration scolaire et universitaire
arrêté du 16-1-2009 (NOR : MEND0900077A)

Nominations

Commission administrative paritaire nationale des professeurs de chaires supérieures des établissements
classiques, modernes et techniques
arrêté du 20-1-2009 (NOR : MENH0900095A)

Nominations

Commission administrative paritaire nationale des professeurs agrégés de l'enseignement
du second degré
arrêté du 20-1-2009 (NOR : MENH0900096A)

Nominations

Commission administrative paritaire nationale des professeurs certifiés, des adjoints d'enseignement
et des chargés d'enseignement
arrêté du 20-1-2009 (NOR : MENH0900097A)

Nominations

Commission administrative paritaire nationale des professeurs d'éducation physique et sportive
et des chargés d'enseignement d'éducation physique et sportive
arrêté du 20-1-2009 (NOR : MENH0900098A)

Nominations

Commission administrative paritaire nationale des professeurs de lycée professionnel
arrêté du 20-1-2009 (NOR : MENH0900099A)

Nominations

Commission administrative paritaire nationale des conseillers principaux d'éducation
arrêté du 20-1-2009 (NOR : MENH0900100A)

Nominations

Commission administrative paritaire nationale des directeurs de centre d'information et d'orientation
et des conseillers d'orientation-psychologues
arrêté du 20-1-2009 (NOR : MENH0900101A)

Nominations

Commission administrative paritaire nationale unique commune aux corps des instituteurs
et des professeurs des écoles
arrêté du 20-1-2009 (NOR : MENH0900089A)

Informations générales**Vacance de poste**

Appel de candidatures pour le recrutement d'un inspecteur général de l'Éducation nationale
avis du 4-2-2009 (NOR : MENI0900092V)

Vacance de poste

Délégué académique aux enseignements technologiques de l'académie de Lyon
avis du 4-2-2009 (NOR : MEND0900084V)

Vacance de poste

Agent comptable du lycée Comte de Foix en Principauté d'Andorre
avis du 11-2-2009 (NOR : MENE0900104V)

Vacance de poste

Adjoint technique de laboratoire au lycée Comte de Foix en Principauté d'Andorre
avis du 11-2-2009 (NOR : MENE0900103V)

Enseignement supérieur et recherche
Certificat informatique et internet

Expérimentation du C2i® niveau 2 « métiers de l'environnement et de l'aménagement durables »

NOR : ESRT0900050C
 RLR : 434-5d
 circulaire n° 2009-1003 du 27-1-2009
 ESR - STSI C3 - DGES B3-1

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie, chancelières et chanceliers des universités ; aux présidentes et présidents des universités ; aux directrices et directeurs des grandes écoles

La circulaire n° 2008-1006 du 6 mars 2008 (B.O. n° 11 du 13 mars 2008), instituant le C2i ® niveau 2 « métiers de l'environnement et de l'aménagement durables » prévoyait une phase expérimentale dans les universités et établissements volontaires.

Cette circulaire a pour objet de présenter les éléments permettant l'évaluation et la validation des compétences dans le cadre de cette expérimentation. Elle comprend :

- le référentiel de l'expérimentation ;
- le cahier des charges auquel doivent se conformer les établissements expérimentateurs ;
- la liste des établissements participant à cette expérimentation.

Le référentiel national C2i® niveau 2 « métiers de l'environnement et de l'aménagement durables » comprend deux parties :

- les compétences générales notamment liées aux aspects juridiques et déontologiques relatifs aux TIC ;
- des propositions de savoirs spécifiques et instrumentaux nécessaires à l'utilisation des TIC dans les pratiques professionnelles des différents métiers de l'environnement et de l'aménagement durables.

Il s'inscrit dans le prolongement du C2i® niveau 1, commun à tous les étudiants (circulaire n° 2008-122 du 4-8-2008 parue au B.O. n° 33 du 4 septembre 2008). Cela implique pour les étudiants en situation de passer le C2i® niveau 2 « métiers de l'environnement et de l'aménagement durables » de maîtriser les compétences du C2i niveau 1.

Le cahier des charges donne les indications nécessaires pour l'organisation de l'expérimentation. Sont autorisés à expérimenter et à valider le C2i® niveau 2 « métiers de l'environnement et de l'aménagement durables » les établissements qui adhèrent au cahier des charges et figurent sur la liste incluse dans la présente circulaire.

I - Le référentiel national du C2i® niveau 2 « métiers de l'environnement et de l'aménagement durables »

A - Compétences générales et transversales liées à l'exercice des métiers de l'environnement et de l'aménagement durables

Domaines	Compétences
A - Déontologie et aspects juridiques liés à l'usage des TIC dans le domaine de l'environnement et de l'aménagement durables	1. Respecter les obligations d'accès aux données environnementales ainsi que les droits d'usage associés.
	2. Respecter la législation sur la protection des œuvres numériques, des bases de données et des logiciels.
	3. Mettre en œuvre les obligations légales et les recommandations de la CNIL et du CNIS.
	4. Adopter un comportement responsable vis à vis des obligations générales et professionnelles et des règles déontologiques et éthiques liées à l'usage des TIC.

B - Compétences et savoirs spécifiques et instrumentaux nécessaires à l'intégration des TIC dans les pratiques professionnelles des différents métiers de l'environnement et de l'aménagement durables

Domaines	Connaissances et compétences
B1 : Travail collaboratif et échanges de données	1. Adapter des ressources d'origines différentes afin de les mutualiser, de les exploiter ou de les transmettre.
	2. Gérer le cycle de vie des documents et leurs versions.
	3. Contribuer à un projet collaboratif professionnel en mettant en œuvre les bonnes pratiques.
	4. Animer un projet collaboratif professionnel.
B2 : Méthodologie documentaire, recherche, évaluation et référencement	1. Identifier les sources d'informations juridiques, scientifiques, techniques et citoyennes du domaine.
	2. Rechercher des informations dans des bases de données juridiques, scientifiques et techniques.
	3. Évaluer la pertinence des résultats d'une recherche.
	4. Mettre en œuvre une veille documentaire.
	5. Organiser l'information retenue pour la rendre disponible.
B3 : Collecte, analyse, traitement des données et validation de l'information	1. Reconnaître la structure d'une base de données et les différents types de données associées.
	2. Décrire une chaîne de traitement de données et identifier les outils adaptés à ce traitement.
	3. Consulter, analyser, extraire, produire des données.
	4. S'assurer de la validité technique et thématique des informations collectées ou produites.
	5. Utiliser les données et les outils TIC dans un processus d'aide à la décision.
B4 : Restitution, diffusion de la connaissance	1. Se référer aux normes et standards relatifs à l'édition et à la diffusion des documents numériques.
	2. Se conformer aux règles de sémiologie en usage pour produire des documents graphiques.
	3. Concevoir et réaliser des supports de communication adaptés au public visé.

II - Le cahier des charges pour l'expérimentation

Contexte

Dans la continuité de la circulaire instituant le certificat informatique et internet (C2i®) niveau 1, les ministères de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, de l'Agriculture et de la Pêche et celui de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire, ont souhaité mettre en place un certificat informatique et Internet niveau 2 « métiers de l'environnement et de l'aménagement durables ».

Le but de ce certificat est de développer, renforcer et attester de la maîtrise des compétences TIC communes et nécessaires aux professions de l'environnement et de l'aménagement dont l'activité principale s'inscrit dans une démarche de développement durable.

Le C2i® niveau 2 « métiers de l'environnement et de l'aménagement durables » peut être organisé par plusieurs établissements qui s'associent par voie de convention afin de partager les ressources de formation et d'assurer en commun les responsabilités liées à la certification.

Mise en œuvre et suivi de l'expérimentation

Un groupe d'experts proposé par le comité de pilotage du C2i® « métiers de l'environnement et de l'aménagement durables » participe au suivi et à l'animation du réseau des établissements expérimentateurs afin de faire évoluer le dispositif.

Chaque établissement expérimentateur crée une cellule chargée de mettre en place et d'assurer le suivi de l'expérimentation et désigne au sein de celle-ci une personne responsable appartenant au domaine de l'environnement ou de l'aménagement durables qui assurera la correspondance avec le groupe d'experts.

Modalités d'inscription

Sont admis à se présenter au C2i® niveau2 « métiers de l'environnement et de l'aménagement durables » les étudiants inscrits dans un cursus débouchant sur le diplôme national de master et les élèves des écoles inscrits dans un des établissements expérimentateurs détenteurs du C2i® niveau1 ou possédant le niveau de compétence correspondant.

Modalités d'acquisition des compétences visées

Il est souhaitable que l'acquisition des compétences du C2i® niveau2 « métiers de l'environnement et de l'aménagement durables » par les étudiants s'appuie principalement sur les enseignements dispensés dans la formation suivie. Le recours à l'autoformation pourra compléter le cas échéant les aspects non abordés dans la formation concernée.

Modalités de validation

La validation des compétences du C2i® niveau 2 « métiers de l'environnement et de l'aménagement durables » devra être intégrée au sein des activités d'enseignement existantes ou mises en place dans les formations associées et en utilisant les outils qui pourront être mis à disposition des établissements expérimentateurs.

Il est conseillé de concevoir les activités pratiques à partir d'une utilisation concrète des outils informatiques et des réseaux (mémoires, dossiers, travaux en groupe, techniques d'expression et de communication). Les productions seront regroupées dans un dossier de compétences personnel à des fins de certification. Pour chaque activité le contexte professionnel sera précisé.

Sous réserve de ces conditions, l'établissement certificateur a toute liberté dans le choix des épreuves permettant de vérifier la maîtrise des compétences du référentiel.

Les modalités de validation, dans le cadre défini ci-dessus, sont approuvées par les instances compétentes de l'établissement expérimentateur.

Modalités de délivrance

- Le C2i® niveau 2 « métiers de l'environnement et de l'aménagement durables » est délivré au candidat au plus tard au moment où il acquiert le master ou à l'issue de sa formation.

- Si le C2i® niveau 2 « métiers de l'environnement et de l'aménagement durables » est inclus dans un diplôme, il figure à l'annexe descriptive au diplôme ; sinon c'est un certificat séparé.

Jury

Le responsable de l'établissement expérimentateur procède à la désignation d'un jury présidé par un enseignant-chercheur.

III - Liste des établissements expérimentateurs

Universités

Université d'Auvergne - Clermont-Ferrand I ;

Université d'Artois ;

Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse ;

Université de Bourgogne ;

Université de la Rochelle ;

Université Panthéon-Sorbonne - Paris I ;

Université Denis-Diderot - Paris VII ;

Université Paris VIII ;

Université de Pau et des Pays de l'Adour ;

Université de Perpignan ;

Université de Provence ;

Université des sciences et technologies de Lille - Lille I ;

Université du Maine ;

Université Jean Monnet - Saint-Étienne ;

Université Jean Moulin - Lyon III ;
Université Lumière - Lyon II ;
Université Montpellier I ;
Université Paul Valéry - Montpellier III ;
Université de Toulouse II (en partenariat avec ENFA) ;
Université Paul Sabatier - Toulouse III ;
Université Paul Verlaine Metz ;
Université Pierre Mendès France - Grenoble II ;
Centre universitaire de formation et de recherche Jean-François Champollion.

Écoles

AgrocampusOuest ;
École nationale supérieure des mines de Saint-Étienne (E.N.S.M.S.) ;
École nationale d'ingénieurs des travaux agricoles de Bordeaux (ENITAB) ;
École nationale des travaux publics de l'État (E.N.T.P.E.) ;
Muséum national d'histoire naturelle (M.N.H.N.).

Pour la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
et par délégation,
Le secrétaire général
Pierre-Yves Duwoye
Le directeur général de l'enseignement supérieur
Patrick Hetzel

Enseignements élémentaire et secondaire

Devoir de mémoire

Mémoires de la traite négrière, de l'esclavage et de leurs abolitions

NOR : MENE0900090N

RLR : 554-9

note de service n° 2009-023 du 9-2-2009

MEN - DGESCO B2-3

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; au directeur de l'académie de Paris ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie, directrices et directeurs des services départementaux de l'Éducation nationale

L'institution éducative accorde une place privilégiée aux réflexions sur la mémoire : à ce titre, l'acquisition des savoirs indispensables à une pleine compréhension de la traite négrière, de l'esclavage et de leurs abolitions s'inscrit dans la mission d'éducation, comme l'ont souligné les rapports successifs du Comité pour la mémoire de l'esclavage adressés au Premier ministre (<http://www.comite-memoire-esclavage.fr>). Cette mémoire participe en effet à la formation d'esprits éclairés et de citoyens responsables en favorisant la construction d'une pensée tolérante et ouverte à autrui. Elle participe à l'éducation aux droits l'homme et à la prévention des crimes contre l'humanité.

1 - 10 mai, journée de commémoration nationale des mémoires de la traite négrière, de l'esclavage et de leurs abolitions

Instaurée en 2006, cette journée est la date anniversaire de l'adoption à l'unanimité par le Sénat de la loi n° 2001-434 du 21 mai 2001 reconnaissant la traite et l'esclavage comme un crime contre l'humanité.

La communauté éducative dans son ensemble est invitée à s'associer aux nombreuses manifestations publiques qui sont organisées sur le territoire national à cette occasion. Les équipes éducatives sont appelés à organiser autour de la date du 10 mai des moments particuliers de réflexion et d'échange.

Elles pourront notamment s'appuyer sur des visites de lieux de mémoire, des projections de films ou la lecture d'extraits d'œuvres littéraires (voir textes proposés en annexe de la note de service n° 2007-166 du 31 octobre 2007, B.O. n° 40 du 8 novembre 2007). Cette journée est également l'occasion d'élargir la réflexion à des problématiques actuelles comme la traite des êtres humains, travail des enfants, travail forcé, etc.

Par ailleurs, d'autres journées nationales et internationales, rappelées dans la circulaire du premier ministre du 29 avril 2008 (J.O.R.F. n° 0103 du 2 mai 2008), peuvent favoriser une réflexion approfondie des écoliers, des collégiens et des lycéens sur la question de l'esclavage.

2 - Enseignements et actions éducatives

De l'école primaire jusqu'au lycée, les programmes d'enseignement se prêtent à une présentation diversifiée de ce sujet.

Dans le premier degré, les programmes de l'école primaire prévoient l'étude de la traite des Noirs et de l'esclavage. L'abolition de 1848 est inscrite parmi les repères indispensables qui forment la base d'une culture commune. Les enseignants pourront prendre appui sur des ouvrages destinés à la jeunesse, notamment sur les œuvres littéraires proposées à l'étude en prolongement des programmes comme « Deux graines de cacao » d'Évelyne Brisou-Pellen ou « Le Trèfle d'or » de Jean-François Chabas.

Dans le second degré, les programmes d'histoire-géographie offrent aux professeurs la possibilité de donner aux élèves de solides connaissances sur la traite négrière, l'esclavage et les révoltes qui ont précédé son abolition définitive. Par ailleurs, les enseignements d'éducation civique, de lettres, de philosophie, de langues étrangères, d'histoire des arts ou bien encore d'éducation musicale et d'arts plastiques permettent des éclairages nombreux et variés de cette question.

Les approches transversales, au croisement des dimensions historiques, linguistiques, littéraires et artistiques, peuvent être développées. Le thème de l'esclavage peut être abordé, par exemple, dans le cadre d'une réflexion pluridisciplinaire sur les droits de l'homme ; ou encore celui de l'apport créatif des cultures métisses par le biais d'un projet d'éducation artistique et culturelle.

Les enseignants peuvent s'appuyer sur les ressources pédagogiques mises en ligne sur le sujet :

- par le Centre national de documentation pédagogique : <http://www.cndp.fr/memoire>

- par le CIDEM : http://itinerairesdecitoyennete.org/journees/10_mai/

Les académies sont invitées à valoriser les initiatives locales. Elles veilleront notamment à signaler les meilleures réalisations au titre de la mémoire de la traite négrière et de l'esclavage dans le cadre du Prix des droits de l'homme-René Cassin, qui récompense les projets pédagogiques d'éducation aux droits de l'homme et à la citoyenneté.

Pour le ministre de l'Éducation nationale
et par délégation,
Le directeur général de l'enseignement scolaire
Jean-Louis Nembrini

Mouvement du personnel

Admissions à la retraite

Inspecteurs généraux de l'Éducation nationale

NOR : MENI0831313A

arrêté du 5-1-2009 - J.O. du 30-1-2009

MEN - IG

Par arrêté du ministre de l'Éducation nationale en date du 5 janvier 2009, les inspecteurs généraux dont les noms suivent sont admis, par limite d'âge, à faire valoir leurs droits à une pension de retraite, à compter des dates ci-après indiquées :

À compter du 31 mars 2009 :

- Jean-Louis Poirier.

À compter du 15 juin 2009 :

- Christine Juppé-Leblond.

Les intéressés sont maintenus en fonctions temporairement et dans l'intérêt du service jusqu'au 31 juillet 2009.

Mouvement du personnel

Admissions à la retraite

Inspecteurs généraux de l'Éducation nationale

NOR : MENI0831285A

arrêté du 5-1-2009 - J.O. du 30-1-2009

MEN - IG

Par arrêté du ministre de l'Éducation nationale en date du 5 janvier 2009, les inspecteurs généraux de l'Éducation nationale dont les noms suivent sont admis à faire valoir leurs droits à une pension de retraite, à compter des dates ci-après indiquées :

a) Par limite d'âge

À compter du 13 août 2009 :

- Christian Souchet.

b) Par ancienneté d'âge et de services

À compter du 1er août 2009 :

- Patrick Guyon.

À compter du 1er septembre 2009 :

- Annie Scoffoni.

À compter du 2 septembre 2009 :

- Jacques Saraf.

Mouvement du personnel

Nominations

Commission administrative paritaire nationale des conseillers d'administration scolaire et universitaire

NOR : MEND0900077A
arrêté du 16-1-2009
MEN - ESR - DE B2-1

Vu L. n° 83-634 du 13-7-1983 mod., ens. L. n° 84-16 du 11-1-1984 mod. ; D. n° 82-451 du 28-5-1982 mod. ; D. n° 83-1033 du 3-12-1983 mod. ; D. du 31-12-2008 portant nomination de Monique Ronzeau et de Alain Plaud en qualité d'inspecteurs généraux de l'administration de l'Éducation nationale et de la Recherche de 2ème classe ; A. du 5-12-1994 mod. ; A. du 23-10-2008

Article 1 - Les dispositions de l'article 1er de l'arrêté du 23 octobre 2008 susvisé sont modifiées pour les représentants de l'administration, comme suit

Représentants titulaires

Au lieu de : Monique Ronzeau, secrétaire générale de la Chancellerie des universités de Paris,
lire : Michèle Joliat, secrétaire générale de l'académie de Caen.

Représentants suppléants

Au lieu de : Alain Plaud, secrétaire général de l'académie de Versailles,
lire : Jean Ravon, secrétaire général de l'académie de Toulouse.

Le reste sans changement.

Article 2 - Le directeur de l'encadrement est chargé de l'exécution du présent arrêté

Fait à Paris, le 16 janvier 2009

Pour le ministre de l'Éducation nationale,
Pour la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
et par délégation,
Le directeur de l'encadrement
Roger Chudeau

Mouvement du personnel

Nominations

Commission administrative paritaire nationale des professeurs de chaires supérieures des établissements classiques, modernes et techniques

NOR : MENH0900095A
arrêté du 20-1-2009
MEN - DGRH B2-3

Vu D. n° 82-451 du 28-5-1982 mod. ; A. du 6-1-1970 ; A. du 3-7-2008 ; procès-verbal du 6-1-2009

Article 1 - Sont nommés membres de la commission administrative paritaire des professeurs de chaires supérieures des établissements classiques, modernes et techniques, les représentants de l'administration et les représentants des personnels désignés ci-après :

A - Représentants de l'administration

a) Membres titulaires

- Thierry Le Goff, directeur général des ressources humaines, président.
- Thérèse Filippi, chef de service, adjointe au directeur général des ressources humaines.
- Gilbert Pietryk, inspecteur général de l'éducation nationale.
- Mireille Emaer, chargée de la sous-direction de la gestion des carrières des personnels enseignants de l'enseignement scolaire.

b) Membres suppléants

- Sébastien Mourot, attaché d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.
- Isabelle Delacroix, attachée principale d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.
- Noël Herrmann, attaché principal d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.
- Olivier Hervy, ingénieur d'étude.

B - Représentants élus des personnels

a) Membres titulaires

- Jean-Hervé Cohen, SNES/F.S.U.
- Muriel Dujardin, SNES/F.S.U.
- Thierry Ananou, SNES/F.S.U.
- Jean-Marie Gheysen, SNALC/C.S.E.N.

b) Membres suppléants

- Armelle Expert, SNES/F.S.U.
- Gérard Gorson, SNES/F.S.U.
- Alain Rouy, SNES/F.S.U.
- Anne-Marie Beninger, SNALC/C.S.E.N.

Article 2 - Les membres de la commission administrative paritaire nationale, nommés par le présent arrêté, entreront en fonction le 1er mars 2009.

Article 3 - Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de l'Éducation nationale.

Fait à Paris, le 20 janvier 2009
Pour le ministre de l'Éducation nationale
et par délégation,
Le directeur général des ressources humaines
Thierry Le Goff

Mouvement du personnel

Nominations

Commission administrative paritaire nationale des professeurs agrégés de l'enseignement du second degré

NOR : MENH0900096A
arrêté du 20-1-2009
MEN - DGRH B2-3

Vu D. n° 82-451 du 28-5-1982 mod. ; D. n° 84-914 du 10-10-1984 mod. ; A. du 3-7-2008 ; procès-verbal du 6-1-2009

Article 1 - Sont nommés membres de la commission administrative paritaire nationale du corps des professeurs agrégés de l'enseignement du second degré, les représentants de l'administration et les représentants des personnels désignés ci-après :

A - Représentants de l'administration

a) Membres titulaires

- Thierry Le Goff, directeur général des ressources humaines, président.
- Thérèse Filippi, chef de service, adjointe au directeur général des ressources humaines.
- Alain Bergougnieux, inspecteur général de l'éducation nationale.
- Daniel Charbonnier, inspecteur général de l'éducation nationale.
- Patrick Laudet, inspecteur général de l'éducation nationale.
- Florence Robine, inspectrice générale de l'éducation nationale.
- Mireille Emaer, chargée de la sous-direction de la gestion des carrières des personnels enseignants de l'enseignement scolaire.
- Sophie Prince, chargée de la sous-direction des études de gestion prévisionnelle et statutaires.
- Marcel Goulier, secrétaire général d'administration scolaire et universitaire.

b) Membres premiers suppléants

- Jean-Marie Panazol, inspecteur général de l'éducation nationale.
- Jean-Yves Chateau, inspecteur général de l'éducation nationale.
- Reynald Montaigu, inspecteur général de l'éducation nationale.
- Guy Mandon, inspecteur général de l'éducation nationale.
- Nathalie Escaffre-Andrieu, conseillère d'administration scolaire et universitaire.
- Nathalie Battesti, attachée principale d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.
- Isabelle Delacroix, attachée principale d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.
- Noël Herrmann, attaché principal d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.
- Sébastien Mourot, attaché d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.

c) Membres deuxièmes suppléants

- Robert Cabane, inspecteur général de l'éducation nationale.
- Raymond Nicodeme, inspecteur général de l'éducation nationale.
- Anthony Ernewein, attaché principal d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.
- Jean Grevoz, attaché principal d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.
- Ghislaine Alessio, attachée d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.
- Jérôme Hervouet, attaché d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.
- Ange Brescia, attaché d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.
- Odile Dupuis, attachée d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.
- Olivier Hervy, ingénieur d'étude.

B - Représentants élus du personnel

a) Membres titulaires

1. Hors-classe

- Sylvain Guillaume, SNES-SNESUP-SNEP/F.S.U.

2. Classe normale

- Didier Pihoue, SNES-SNESUP-SNEP/F.S.U.
- Maryline Lagauche, SNES-SNESUP-SNEP/F.S.U.
- Nathalie Valence, SNES-SNESUP-SNEP/F.S.U.
- Éric Michelangeli, SNES-SNESUP-SNEP/F.S.U.
- Hervé Lelourec, SNES-SNESUP-SNEP/F.S.U.
- Sébastien ROBREAU, SNALC/C.S.E.N.
- Philippe Peyrat, SNALC/C.S.E.N.
- Didier Parizot, SGEN/C.F.D.T.

b) Membres premiers suppléants

1. Hors-classe

- Martine Soreau, SNES-SNESUP-SNEP/F.S.U.

2. Classe normale

- Claire Pous, SNES-SNESUP-SNEP/F.S.U.
- Michèle Imbert, SNES-SNESUP-SNEP/F.S.U.
- André Voirin, SNES-SNESUP-SNEP/F.S.U.
- Jean-Christophe Anglade, SNES-SNESUP-SNEP/F.S.U.
- Nadine Baggioni-Lopez, SNES-SNESUP-SNEP/F.S.U.
- Frédéric Seitz, SNALC/C.S.E.N.
- Béatrice Horeau, SNALC/C.S.E.N.
- Isabelle Jacques, SGEN/C.F.D.T.

c) Membres deuxièmes suppléants

1. Hors-classe

- Alain Policar, SNES-SNESUP-SNEP/F.S.U.

2. Classe normale

- Claudette Valade, SNES-SNESUP-SNEP/F.S.U.
- Véronique Boissel, SNES-SNESUP-SNEP/F.S.U.
- Sylvie Pierot, SNES-SNESUP-SNEP/F.S.U.
- Laurent Siacca, SNES-SNESUP-SNEP/F.S.U.
- Benoît Chaisy, SNES-SNESUP-SNEP/F.S.U.
- Guy Desbiens, SNALC/C.S.E.N.
- Gilbert Aguilar, SNALC/C.S.E.N.
- Daniel Coste, SGEN/CF.D.T.

Article 2 - Les membres de la commission administrative paritaire nationale, nommés par le présent arrêté, entreront en fonction le 1er mars 2009.

Article 3 - Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de l'Éducation nationale.

Fait à Paris, le 20 janvier 2009

Pour le ministre de l'Éducation nationale

et par délégation,

Le directeur général des ressources humaines

Thierry Le Goff

Mouvement du personnel

Nominations

Commission administrative paritaire nationale des professeurs certifiés, des adjoints d'enseignement et des chargés d'enseignement

NOR : MENH0900097A
arrêté du 20-1-2009
MEN - DGRH B2-3

Vu D. n° 82-451 du 28-5-1982 mod. ; D. n° 84-914 du 10-10-1984 mod. ; A. du 3-7-2008 ; procès-verbal du 6-1-2009

Article 1 - Sont nommés membres de la commission administrative paritaire nationale des professeurs certifiés, adjoints d'enseignement et chargés d'enseignement les représentants de l'administration et les représentants des personnels désignés ci-après :

A - Représentants de l'administration

a) Membres titulaires

- Thierry Le Goff, directeur général des ressources humaines, président.
- Thérèse Filippi, chef de service, adjointe au directeur général des ressources humaines.
- Ghislaine Desbuissons, inspectrice générale de l'éducation nationale.
- Jean Ehram, inspecteur général de l'éducation nationale.
- Francis Goullier, inspecteur général de l'éducation nationale.
- Patrick Laudet, inspecteur général de l'éducation nationale.
- Xavier Sorbe, inspecteur générale de l'éducation nationale.
- Mireille Emaer, chargée de la sous-direction de la gestion des carrières des personnels enseignants de l'enseignement scolaire.
- Sophie Prince, chargée de la sous-direction des études de gestion prévisionnelle et statutaires.
- Dominique Ropital, secrétaire générale d'administration scolaire et universitaire.
- Marcel Goullier, secrétaire général d'administration scolaire et universitaire.
- Élodie Fourcade, administratrice civile.
- Carole Dano-Doremus, attachée principale d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.
- Noël Herrmann, attaché principal d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.
- Isabelle Delacroix, attachée principale d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.
- Nathalie Battesti, attachée principale d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.
- Nathalie Escafre Andrieu, conseillère d'administration scolaire et universitaire.
- Sébastien Mourot, attaché d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.
- Olivia Lemarchand, attachée principale d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.

b) Membres premiers suppléants

- Raymond Nicodeme, inspecteur général de l'éducation nationale.
- Reynald Montaigu, inspecteur général de l'éducation nationale.
- Bruno Mellina, inspecteur général de l'éducation nationale.
- Anne Burban, inspectrice générale de l'éducation nationale.
- Anne-Marie Beguel, attachée d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.
- Bérénice Marcassus, attachée principale d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.
- Ghislaine Alessio, attachée d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.
- Ange Brescia, attaché d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.
- Eliça Chastaing, attachée d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.

- Annick Chamorand, attachée d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.
- Lionel François, attaché d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.
- Catherine Demont-Exiga, attachée principale d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.
- Anne Bentkowski, attachée d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.
- Olivier Hervy, ingénieur d'étude.
- Odile Dupuis, attachée d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.
- Catherine Chanal, ingénieure d'étude.
- Anthony Ernewein, attaché principal d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.
- Élisabeth Lucas, attachée d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.
- Jean Grevoz, attaché principal d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.

c) Membres deuxièmes suppléants

- Jean-Claude Billiet, inspecteur général de l'éducation nationale.
- Jean Louis Michard, inspecteur général de l'éducation nationale.
- Vincent Maestracci, inspecteur général de l'éducation nationale.
- Nicole Ferrier, inspectrice générale de l'éducation nationale.
- Myriem Bouzaher, inspectrice générale de l'éducation nationale.
- Jérôme Hervouet, attaché d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.
- Michèle Coiquaud, attachée d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.
- Catherine Andriamahenina, attachée d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.
- Philippe Buttiglione, attaché d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.
- Catherine Dupont, attachée d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.
- Michèle Alasta, attachée d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.
- Catherine Geny-Guery, attachée principale d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.
- Monique Martinez, attachée principale d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.
- Martine Le Guillou, attachée d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.
- Geneviève Champlon, attachée d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.
- Thérèse Devez, professeure certifiée.
- Julien Moissette, attaché d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.
- Élisabeth Husson, attachée d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.
- Cédric Benoît, attaché d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.

B - Représentants élus du personnel

a) Membres titulaires

1. Hors-classe

- Rosita Ricciuti, SNES-SNESUP/F.S.U.
- Armelle Galard, SGEN/C.F.D.T.
- Didier Lemaire, S.E./UNSA.

2. Classe normale du corps des professeurs certifiés, corps des adjoints d'enseignement, corps des chargés d'enseignement

- Christophe Barbillat, SNES-SNESUP/F.S.U.
- Marie-Pierre Attias, SNES-SNESUP/F.S.U.
- Esther Jobertie, SNES-SNESUP/F.S.U.
- Karine Galand, SNES-SNESUP/F.S.U.
- Thierry Meyssonnier, SNES-SNESUP/F.S.U.
- Christophe Georget, SNES-SNESUP/F.S.U.
- Emmanuelle Nigues, SNES-SNESUP/F.S.U.
- Géraldine Puharre, SNES-SNESUP/F.S.U.
- Brigitte Brun, SNES-SNESUP/F.S.U.
- Marie-José Henicque, SNES-SNESUP/F.S.U.

- Hubert Fessler, SGEN/C.F.D.T.
- Albert-Jean Mougins, SNALC/C.S.E.N.
- Toufic Kayal, SNALC/C.S.E.N.
- Vincent Morette, S.E./UNSA.
- Victoria Saltarelli, Sud Éducation/U.S. Solidaires.
- Patrick Fusy, F.O./FNEC F.P.

b) Membres premiers suppléants

1. Hors-classe

- Marylène Naud, SNES-SNESUP/F.S.U.
- Sylvaine Godard, SGEN/C.F.D.T.
- Joëlle Thiery, S.E./UNSA.

2. Classe normale du corps des professeurs certifiés, corps des adjoints d'enseignement, corps des chargés d'enseignement

- Anne-Charlotte Paris, SNES-SNESUP/F.S.U.
- Laurent Boiron, SNES-SNESUP/F.S.U.
- Corinne Peyre, SNES-SNESUP/F.S.U.
- Philippe Bernard, SNES-SNESUP/F.S.U.
- Martine Strugeon, SNES-SNESUP/F.S.U.
- Sandrine Gossart, SNES-SNESUP/F.S.U.
- Chantal Bordes, SNES-SNESUP/F.S.U.
- Xavier Marand, SNES-SNESUP/F.S.U.
- Geneviève Rudloff-Bransteder, SNES-SNESUP/F.S.U.
- Dominique Dedale Deschamps, SNES-SNESUP/F.S.U.
- Christophe Huguel, SGEN/C.F.D.T.
- Marie-Hélène Piquemal, SNALC/C.S.E.N.
- Frédéric Bajor, SNALC/C.S.E.N.
- Angéline Bled, S.E./UNSA.
- Francis Lanao, Sud Éducation/U.S. Solidaires.
- Christine Cas, F.O./FNEC F.P.

c) Membres deuxièmes suppléants

1. Hors-classe

- Jean-Claude Richoilley, SNES-SNESUP/F.S.U.
- Christiane Poletti, SGEN/C.F.D.T.
- Francis Grenet, S.E./UNSA.

2. Classe normale du corps des professeurs certifiés, corps des adjoints d'enseignement, corps des chargés d'enseignement

- Violaine Kieffer-Pflaum, SNES-SNESUP/F.S.U.
- Sophie Barre, SNES-SNESUP/F.S.U.
- Natacha Piaget, SNES-SNESUP/F.S.U.
- Gracianne Charles, SNES-SNESUP/F.S.U.
- Richard Tajasque, SNES-SNESUP/F.S.U.
- Sarah Ebion, SNES-SNESUP/F.S.U.
- Sandra Weisz, SNES-SNESUP/F.S.U.
- Claude Matan, SNES-SNESUP/F.S.U.
- Christelle Retory, SNES-SNESUP/F.S.U.
- Alex Bissainte, SNES-SNESUP/F.S.U.
- Gérard Payen, SGEN/C.F.D.T.
- Nathalie Duvshani, SNALC/C.S.E.N.
- Jean-Charles Zurfluh, SNALC/C.S.E.N.
- Cyril Lepoint, S.E./UNSA.
- Antoine Limouzin, SUD Éducation/U.S. Solidaires.
- Marie-Catherine Stoffel, F.O./FNEC F.P.



Article 2 - Les membres de la commission administrative paritaire, nommés par le présent arrêté, entreront en fonction le 1er mars 2009.

Article 3 - Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de l'Éducation nationale.

Fait à Paris, le 20 janvier 2009

Pour le ministre de l'Éducation nationale

et par délégation,

Le directeur général des ressources humaines

Thierry Le Goff

Mouvement du personnel

Nominations

Commission administrative paritaire nationale des professeurs d'éducation physique et sportive et des chargés d'enseignement d'éducation physique et sportive

NOR : MENH0900098A
arrêté du 20-1-2009
MEN - DGRH B2-3

Vu D. n° 82-451 du 28-5-1982 mod. ; D. n° 84-914 du 10-10-1984 mod. ; A. du 3-7-2008 ; procès-verbal du 6-1-2009

Article 1. - Sont nommés membres de la commission administrative paritaire nationale des professeurs d'éducation physique et sportive et chargés d'enseignement d'éducation physique et sportive, les représentants de l'administration et les représentants des personnels dont les noms suivent :

A - Représentants de l'administration

a) Membres titulaires

- Thierry Le Goff, directeur général des ressources humaines, président.
- Thérèse Filippi, chef de service, adjointe au directeur général des ressources humaines.
- Jean-Pierre Barrue, inspecteur général de l'éducation nationale.
- Mireille Emaer, chargée de la sous-direction de la gestion des carrières des personnels enseignants de l'enseignement scolaire.
- Sophie Prince, chargée de la sous-direction des études de gestion prévisionnelle et statutaires.
- Marcel Goulier, secrétaire général d'administration scolaire et universitaire.

b) Membres premiers suppléants

- Michel Volondat, inspecteur général de l'éducation nationale.
- Noël Herrmann, attaché principal d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.
- Isabelle Delacroix, attachée principale d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.
- Sébastien Mourot, attaché d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.
- Nathalie Battesti, attachée principale d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.
- Anthony Ernewein, attaché principal d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.

c) Membres deuxièmes suppléants

- Marie-Michèle Passemard, inspectrice générale de l'éducation nationale.
- Ghislaine Alessio, attachée d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.
- Olivier Hery, ingénieur d'étude.
- Catherine Chanal, ingénieure d'étude.
- Ange Brescia, attaché d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.
- Jérôme Hervouet, attaché d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.

B - Représentants élus du personnel

a) Membres titulaires

1. Hors-classe professeurs d'éducation physique et sportive - classe exceptionnelle chargés d'éducation physique et sportive

- Simone Sans, SNEP/F.S.U.

2. Classe normale professeurs d'éducation physique et sportive, chargés d'éducation physique et sportive - hors-classe chargés d'éducation physique et sportive

- Bruno Marechal, SNEP/F.S.U.
- Anne Gilet, SNEP/F.S.U.
- Lionel Delbart, SNEP/F.S.U.

- Caroline Coadour, SNEP/F.S.U.
- Jacques Lebas, SNEP/F.S.U.

b) Membres premiers suppléants

1. Hors-classe professeurs d'éducation physique et sportive - classe exceptionnelle chargés d'éducation physique et sportive

- Sophie Duquesne, SNEP/F.S.U.

2. Classe normale professeurs d'éducation physique et sportive, chargés d'éducation physique et sportive - hors-classe chargés d'éducation physique et sportive

- Samuel Jost, SNEP/F.S.U.
- Hélène Debelleix, SNEP/F.S.U.
- Thierry Chaudier, SNEP/F.S.U.
- Aure-Solenne Perignon, SNEP/F.S.U.
- Philippe Gomez, SNEP/F.S.U.

c) Membres deuxièmes suppléants

1. Hors-classe professeurs d'éducation physique et sportive - classe exceptionnelle chargés d'éducation physique et sportive

- Jean Maillet, SNEP/F.S.U.

2. Classe normale professeurs d'éducation physique et sportive, chargés d'éducation physique et sportive - hors-classe chargés d'éducation physique et sportive

- Émilie Ducret, SNEP/F.S.U.
- Vincent Mocquet, SNEP/F.S.U.
- Laurence Brousseau, SNEP/F.S.U.
- Philippe Perse, SNEP/F.S.U.
- Véronique Bonnet, SNEP/F.S.U.

Article 2 - Les membres de la commission administrative paritaire nationale, nommés par le présent arrêté, entreront en fonction le 1er mars 2009.

Article 3 - Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de l'Éducation nationale.

Fait à Paris, le 20 janvier 2009

Pour le ministre de l'Éducation nationale
et par délégation,

Le directeur général des ressources humaines
Thierry Le Goff

Mouvement du personnel

Nominations

Commission administrative paritaire nationale des professeurs de lycée professionnel

NOR : MENH0900099A
arrêté du 20-1-2009
MEN - DGRH B2-3

Vu D. n° 82-451 du 28-05-1982 mod. ; D. n° 87-495 du 3-7-1987 mod. ; A. du 3-7-2008, procès-verbal du 6-1-2009

Article 1 - Sont nommés membres de la commission administrative paritaire nationale des professeurs de lycée professionnel, les représentants de l'administration et les représentants des personnels désignés ci-après :

A - Représentants de l'administration

a) Membres titulaires

- Thierry Le Goff, directeur général des ressources humaines, président.
- Thérèse Filippi, chef de service, adjointe au directeur général des ressources humaines.
- Jean-Pierre Collignon, inspecteur général de l'éducation nationale.
- Jean-Claude Billiet, inspecteur général de l'éducation nationale.
- Mireille Emaer, chargée de la sous-direction de la gestion des carrières des personnels enseignants de l'enseignement scolaire.
- Sophie Prince, chargée de la sous-direction des études de gestion prévisionnelle et statutaires.
- Marcel Goulier, secrétaire général d'administration scolaire et universitaire.
- Isabelle Delacroix, attachée principale d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.
- Noël Herrmann, attaché principal d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.

b) Membres premiers suppléants

- Jacques Perrin, inspecteur général de l'éducation nationale.
- Rémy Jost, inspecteur général de l'éducation nationale.
- Ange Brescia, attaché d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.
- Ghislaine Alessio, attachée d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.
- Anthony Ernewein, attaché principal d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.
- Sébastien Mourot, attaché d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.
- Olivier Hervy, ingénieur d'étude.
- Anne-Marie Beguel, attachée d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.
- Jérôme Hervouet, attaché d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.

c) Membres deuxièmes suppléants

- Frédéric Thollon, inspecteur général de l'éducation nationale.
- Françoise Cœur, inspectrice générale de l'éducation nationale.
- Nathalie Escaffre Andrieu, conseillère d'administration scolaire et universitaire.
- Eliça Chastaing, attachée d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.
- Nathalie Battesti, attachée principale d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.
- Jean Grevoz, attaché principal d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.
- Catherine Dupont, attachée d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.
- Odile Dupuis, attachée d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.
- Catherine Chanal, ingénieure d'étude.

B - Représentants élus du personnel

a) Membres titulaires

1. Professeurs de lycée professionnel hors classe

- Marie-Josèphe Hugonnot, SNETAA/E.I.L.

2. Professeurs de lycée professionnel classe normale

- Catherine Azaïs, SNETAA/E.I.L.

- Patrice Meric, SNETAA/E.I.L.

- Françoise Vaisse, SNETAA/E.I.L.

- Bernard Joly, UNSEN/C.G.T.

- Pascale Vis, UNSEN/C.G.T.

- Alain Bariaud, UNSEN/C.G.T.

- Régis Devalle, SNUEP/F.S.U.

- Dominique Elicery, SGEN/C.F.D.T.

b) Membres premiers suppléants

1. Professeurs de lycée professionnel hors classe

- Jean-Luc Gerbault, SNETAA/E.I.L.

2. Professeurs de lycée professionnel classe normale

- Gérard Gorczyca, SNETAA/E.I.L.

- Patricia Vionnet, SNETAA/E.I.L.

- Nicolas Tournier, SNETAA/E.I.L.

- Denise Labigne, UNSEN/C.G.T.

- Gilles Goupil, UNSEN/C.G.T.

- Catherine Cruchon Bartoli, UNSEN/C.G.T.

- Andrée Ruggiero, SNUEP/F.S.U.

- Abderrahim Belghiti Alaoui, SGEN/C.F.D.T.

c) Membres deuxièmes suppléants

1. Professeurs de lycée professionnel hors classe

- Martine Le Hemonet, SNETAA/E.I.L.

2. Professeurs de lycée professionnel classe normale

- Muriel Wendling, SNETAA/E.I.L.

- Yves Lesavourey, SNETAA/E.I.L.

- Sophie Texier, SNETAA/E.I.L.

- Abderrahim Haloua, UNSEN/C.G.T.

- Jean-Robert Lannaud, UNSEN/C.G.T.

- Philippe Branche, UNSEN/C.G.T.

- Hervé Scalco, SNUEP/F.S.U.

- Didier Maire, SGEN/C.F.D.T.

Article 2 - Les membres de la commission administrative paritaire nationale, nommés par le présent arrêté, entreront en fonction le 1er mars 2009.

Article 3 - Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de l'Éducation nationale.

Fait à Paris, le 20 janvier 2009

Pour le ministre de l'Éducation nationale

et par délégation,

Le directeur général des ressources humaines

Thierry Le Goff

Mouvement du personnel

Nominations

Commission administrative paritaire nationale des conseillers principaux d'éducation

NOR : MENH0900100A
arrêté du 20-1-2009
MEN - DGRH B2-3

Vu D. n° 82-451 du 28-5-1982 mod. ; D. n° 87-496 du 3-7-1987 mod. ; A. du 3-7-2008 ; procès-verbal du 6-1-2009

Article 1 - Sont nommés membres de la commission administrative paritaire nationale des conseillers principaux d'éducation, les représentants de l'administration et les représentants des personnels dont les noms suivent :

A - Représentants de l'administration

a) Membres titulaires

- Thierry Le Goff, directeur général des ressources humaines, président.
- Thérèse Filippi, chef de service, adjointe au directeur général des ressources humaines.
- Alain Warzée, inspecteur général de l'éducation nationale.
- Hélène Mathieu, inspectrice générale de l'éducation nationale.
- Mireille Emaer, chargée de la sous-direction de la gestion des carrières des personnels enseignants de l'enseignement scolaire.
- Marcel Goulier, secrétaire général d'administration scolaire et universitaire.
- Isabelle Delacroix, attachée principale d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.
- Noël Herrmann, attaché principal d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.

b) Membres premiers suppléants

- Gérard Mamou, inspecteur général de l'éducation nationale.
- Jean-Yves Cerfontaine, chargé d'une mission d'inspection générale.
- Ange Brescia, attaché d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.
- Nathalie Escaffre Andrieu, conseillère d'administration scolaire et universitaire.
- Ghislaine Alessio, attachée d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.
- Anthony Ernewein, attaché principal d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.
- Sébastien Mourot, attaché d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.
- Olivier Hervy, ingénieur d'étude.

c) Membres deuxièmes suppléants

- Pierre Saget, inspecteur général de l'éducation nationale.
- Claude Roiron, chargée d'une mission d'inspection générale.
- Nathalie Battesti, attachée principale d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.
- Jean Grevoz, attaché principal d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.
- Anne-Marie Beguel, attachée d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.
- Odile Dupuis, attachée d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.
- Jérôme Hervouet, attaché d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.
- Catherine Chanal, ingénieure d'étude.

B - Représentants élus du personnel

a) Membres titulaires

1. Conseillers principaux d'éducation hors classe

- Pascale Balestrat, SNES-SNUEP/F.S.U.

2. Conseillers principaux d'éducation classe normale

- Guy Bourgeois, SNES-SNUEP/F.S.U.
- Catherine Gourbier, SNES-SNUEP/F.S.U.
- Bernard Ogier-Collin, SNES-SNUEP/F.S.U.
- Valérie Heraut, SNES-SNUEP/F.S.U.
- Florent Duprez, S.E./UNSA.
- Laetitia Plassais, S.E./UNSA.
- Franck Loureiro da Fonseca, SGEN/C.F.D.T.

b) Membres premiers suppléants**1. Conseillers principaux d'éducation hors classe**

- Philippe Charbonneau, SNES-SNUEP/F.S.U.

2. Conseillers principaux d'éducation classe normale

- Marie-Christine Van Thienen, SNES-SNUEP/F.S.U.
- Patrick Bader, SNES-SNUEP/F.S.U.
- Sabrina Dubois, SNES-SNUEP/F.S.U.
- Éric Guillaume, SNES-SNUEP/F.S.U.
- Romuald Levesque, S.E./UNSA.
- Benoît Stortz, S.E./UNSA.
- Véronique Doare, SGEN/C.F.D.T.

c) Membres deuxièmes suppléants**1. Conseillers principaux d'éducation hors classe**

- Joëlle Maâti, SNES-SNUEP/F.S.U.

2. Conseillers principaux d'éducation classe normale

- Alfred Zami, SNES-SNUEP/F.S.U.
- Marie-Thérèse Nattier, SNES-SNUEP/F.S.U.
- Philippe Leyrat, SNES-SNUEP/F.S.U.
- Jean-Marc Delcourt, SNES-SNUEP/F.S.U.
- Nathalie Boismureau, S.E./UNSA.
- José Fontana, S.E./UNSA.
- Jean-Henri Reynier, SGEN/C.F.D.T.

Article 2 - Les membres de la commission administrative paritaire, nommés par le présent arrêté, entreront en fonction le 1er mars 2009.

Article 3 - Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de l'Éducation nationale.

Fait à Paris, le 20 janvier 2009

Pour le ministre de l'Éducation nationale

et par délégation,

Le directeur général des ressources humaines

Thierry Le Goff

Mouvement du personnel

Nominations

Commission administrative paritaire nationale des directeurs de centre d'information et d'orientation et des conseillers d'orientation-psychologues

NOR : MENH0900101A
arrêté du 20-1-2009
MEN - DGRH B2-3

Vu D. n° 82-451 du 28-5-1982 mod. ; D. n° 91-973 du 23-9-1991 mod. ; A. du 3-7-2008 ; procès-verbal du 6-1-2009

Article 1 - Sont nommés membres de la commission administrative paritaire nationale du corps des directeurs de centre d'information et d'orientation et des conseillers d'orientation-psychologues, les représentants de l'administration et les représentants des personnels désignés ci-après :

A - Représentants de l'administration

a) Membres titulaires

- Thierry Le Goff, directeur général des ressources humaines, président.
- Thérèse Filippi, chef de service, adjointe au directeur général des ressources humaines.
- Joël Goyheneix, inspecteur général de l'éducation nationale.
- Mireille Emaer, chargée de la sous-direction de la gestion des carrières des personnels enseignants de l'enseignement scolaire.
- Sophie Prince, chargée de la sous-direction des études de gestion prévisionnelle et statutaires.

b) Membres suppléants

- Christophe Degruelle, chargé d'une mission d'inspection générale.
- Isabelle Delacroix, attachée principale d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.
- Noël Herrmann, attaché principal d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.
- Sébastien Mourot, attaché d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.
- Marcel Goulier, secrétaire général d'administration scolaire et universitaire.

B - Représentants élus du personnel

a) Membres titulaires

1. Directeurs de centre d'information et d'orientation

- Évelyne Pichot, SNES/F.S.U.
- Laure Bennassar, SNES/F.S.U.

2. Conseillers d'orientation-psychologues

- Marie-Agnès Monnier, SNES/F.S.U.
- Laurent Miranda, SNES/F.S.U.
- Françoise Lugand, SGEN/C.F.D.T.

b) Membres suppléants

1. Directeurs de centre d'information et d'orientation

- Nathalie Fetnan, SNES/F.S.U.
- Michel Bonnard, SNES/F.S.U.

2. Conseillers d'orientation-psychologues

- Joëlle Guillaume, SNES/F.S.U.
- Martine Pellicier, SNES/F.S.U.
- Fanchette Le Neuthiec, SGEN/C.F.D.T.

Article 2 - Les membres de la commission administrative paritaire nationale, nommés par le présent arrêté, entreront en fonction le 1er mars 2009.

Article 3 - Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de l'Éducation nationale.

Fait à Paris, le 20 janvier 2009

Pour le ministre de l'Éducation nationale

et par délégation,

Le directeur général des ressources humaines

Thierry Le Goff

Mouvement du personnel

Nominations

Commission administrative paritaire nationale unique commune aux corps des instituteurs et des professeurs des écoles

NOR : MENH0900089A
arrêté du 20-1-2009
MEN - DGRH B2-1

Vu code de l'éducation, not. art. L. 921-3 ; D. n° 82-451 du 28-5-1982 mod. ; D. n° 90-770 du 31-8-1990 mod. ; A. du 3-7-2008 ; résultats de l'élection du 2-12-2008

Article 1 - La liste des membres de la commission administrative paritaire nationale unique commune aux corps des instituteurs et des professeurs des écoles est fixée ainsi qu'il suit :

A - Représentants de l'administration

Membres titulaires

- Thierry Le Goff, directeur général des ressources humaines, président.
- Thérèse Fillipi, chef du service des personnels enseignants de l'enseignement scolaire, adjointe au directeur général.
- Geneviève Guidon, chef de service, adjointe au directeur général.
- Claude Michellet, inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale des Hauts-de-Seine.
- Michèle Joannan, secrétaire générale de l'inspection académique de la Seine-Saint-Denis.
- Benoît Verschaeve, secrétaire général de l'inspection académique du Val-d'Oise.
- Bernadette Celeste, directrice de l'Institut national supérieur de formation et de la recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés de Suresnes.
- Mireille Emaer, chargée de la sous-direction de la gestion des carrières.
- Thérèse Caquet, secrétaire générale adjointe de l'académie de Paris.
- Sophie Prince, chargée de la sous-direction des études de gestion prévisionnelle et statutaires.

Membres premiers suppléants

- Élodie Fourcade, administratrice civile.
- Marcel Goulier, attaché principal d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.
- René Macron, inspecteur de l'éducation nationale.
- Pierre-François Gachet, inspecteur de l'éducation nationale.
- Michel Coudroy, ingénieur de recherche.
- Brigitte Lagarde, ingénieure d'études.
- Catherine Geny-Guery, attachée principale d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.
- Monique Martinez, attachée principale d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.
- Nathalie Escaffre Andrieu, conseillère d'administration scolaire et universitaire.
- Nathalie Battesti, attachée principale d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.

Membres deuxièmes suppléants

- Carole Dano-Doremus, attachée principale d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.
- Thomas Lewin, attaché principal d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.
- Maryvonne Perret, professeure certifiée.
- Véronique Attaf, attachée d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.
- Vianney Deleu, attaché d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.
- Martine Papin, attachée d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.
- Brigitte Hugué, professeure des écoles.

- Anne Puyou de Pouvoirville, attachée d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.
- Maude Tissandier Le Nech, attachée d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.
- Julien Cayla, attaché d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.

B - Représentants élus du personnel

Corps des professeurs des écoles et des instituteurs

Membres titulaires

- Gilles Moindrot (liste SNUIPP-F.S.U.)
- Marianne Baby (liste SNUIPP-F.S.U.)
- Renaud Bousquet (liste SNUIPP-F.S.U.)
- Michelle Fremont (liste SNUIPP-F.S.U.)
- Pilar Struillou (liste SNUIPP-F.S.U.)
- Sylvie Leblanc (liste SNUIPP-F.S.U.)
- Stéphanie Valmaggia-Desmaison (liste S.E.-UNSA)
- Nelly Paulet-Viardot (liste S.E.-UNSA)
- Gonzalo Chacon (liste S.E.-UNSA)
- Catherine Delarue (liste SNUDI-F.O.-FNEC F.P.)

Membres premiers suppléants

- Jacques Rohmer (liste SNUIPP-F.S.U.)
- Claire Bordachar (liste SNUIPP-F.S.U.)
- Élisabeth Delalleau (liste SNUIPP-F.S.U.)
- Annette Claverie (liste SNUIPP-F.S.U.)
- Sylvie Pouyon (liste SNUIPP-F.S.U.)
- Philippe Dupont (liste SNUIPP-F.S.U.)
- Évelyne Seguin (liste S.E.-UNSA)
- Pascal Becu (liste S.E.-UNSA)
- Gilles Langlois (liste S.E.-UNSA)
- Marie-France Chiche (liste SNUDI-F.O.-FNEC F.P.)

Membres deuxièmes suppléants

- Esmeralda Panadero (liste SNUIPP-F.S.U.)
- Agnès Duguet (liste SNUIPP-F.S.U.)
- Gabrielle Beyler (liste SNUIPP-F.S.U.)
- Judith Fouillard (liste SNUIPP-F.S.U.)
- Béatrice Dunet (liste SNUIPP-F.S.U.)
- Tuulikki Grepillat (liste SNUIPP-F.S.U.)
- Laëtitia Barel (liste S.E.-UNSA)
- Patricia Cuzzocrea (liste S.E.-UNSA)
- Odile Lamirand (liste S.E.-UNSA)
- Yvan Moquette (liste SNUDI-F.O.-FNEC F.P.).

Article 2 - Les membres ci-dessus désignés entreront en fonction le 1er mars 2009.

Article 3 - Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 20 janvier 2009

Pour le ministre de l'Éducation nationale

et par délégation,

Le directeur général des ressources humaines

Thierry Le Goff

Annexe

Résultats de l'élection à la commission administrative paritaire nationale unique commune aux corps des instituteurs et des professeurs des écoles proclamés le 5 janvier 2009

Scrutin du 2 décembre 2008

	Nombre	% inscrits
Inscrits	347 466	
Votants	217 591	62,62 %
	Nombre	% votants
Bulletins blancs ou nuls	8 493	3,90 %
Suffrages valablement exprimés	209 098	96,10 %
Nombre de suffrages obtenus par chaque liste		
	Nombre	% exprimés
Liste présentée par le SNUIPP-F.S.U.	98 376	47,05 %
Liste présentée par le S.E.-UNSA	47 980	22,95 %
Liste présentée par le SNUDI-F.O. FNEC F.P.	16 332	7,81 %
Liste présentée par le SGEN-C.F.D.T.	15 512	7,42 %
Liste présentée par Sud-Éducation	13 351	6,39 %
Liste présentée par le S.N.E.-C.S.E.N.	5 414	2,59 %
Liste présentée par l'UNSEN-C.G.T.	4 870	2,33%
Liste présentée par @venir.écoles-F.P.-C.F.E.-C.G.C.	2 885	1,38 %
Liste présentée par le SCENRAC-C.F.T.C.	2 802	1,34 %
Liste présentée par le SNEP-S.N.C.L.-F.A.E.N.	1 576	0,75 %

Attribution des sièges de titulaires à la C.A.P.N.

Liste présentée par le SNUIPP-F.S.U. : 6 sièges

Liste présentée par le S.E.-UNSA : 3 sièges

Liste présentée par le SNUDI-F.O. FNEC F.P. : 1 siège

Informations générales

Vacance de poste

Appel de candidatures pour le recrutement d'un inspecteur général de l'Éducation nationale

NOR : MENI0900092V
avis du 4-2-2009
MEN - IG

Le ministre de l'Éducation nationale, conformément aux dispositions des articles 7, 8 et 9 du décret n° 89-833 du 9 novembre 1989 modifié relatif au statut particulier des inspecteurs généraux de l'Éducation nationale, recrute un inspecteur général de l'Éducation nationale pour le groupe disciplinaire « philosophie ».

Les conditions requises des candidats sont ainsi définies à l'article 8 de ce décret :

« Les inspecteurs généraux de l'Éducation nationale sont choisis parmi les fonctionnaires titulaires de catégorie A, justifiant de dix années de services effectifs en cette qualité dans l'Éducation nationale et remplissant l'une des conditions suivantes :

- a) être titulaire du doctorat d'État, du doctorat ou de l'habilitation à diriger des recherches, de l'agrégation ou d'un titre reconnu équivalent et inscrit à cet effet sur une liste de diplômés arrêtée par le ministre ;
- b) avoir atteint au moins l'indice brut 901 dans l'échelonnement de leur corps d'origine.

Ils doivent, en outre, avoir enseigné pendant cinq années au moins, soit à temps complet, soit au titre de leur activité principale. »

L'exercice des missions exige des candidats qu'ils aient atteint un haut niveau d'expertise dans leur discipline et qu'ils possèdent une parfaite connaissance de l'institution éducative.

Seront en particulier prises en compte les expériences acquises aussi bien aux niveaux français, européen et international dans les domaines de :

- l'évaluation des écoles et établissements, des formations, des contenus et méthodes d'enseignement ;
- la formation et l'évaluation des personnels de l'Éducation nationale ;
- la recherche pédagogique, les pratiques innovantes et les technologies d'information et de communication ;
- les relations de l'Éducation nationale avec d'autres départements ministériels, les collectivités territoriales, les milieux professionnels et les entreprises.

Le dossier de candidature devra comporter (feuillet unique recto) :

- 1) une lettre indiquant explicitement le profil concerné et motivant la candidature ;
- 2) une notice individuelle du modèle joint en annexe ;
- 3) un curriculum vitae sur l'ensemble de la carrière ;
- 4) la liste des travaux et publications ;
- 5) le cas échéant, des rapports d'inspection et attestations d'autorités hiérarchiques.

Ce dossier devra être exclusivement adressé au doyen de l'inspection générale de l'Éducation nationale, ministère de l'Éducation nationale, 110, rue de Grenelle, 75357 Paris 07 SP, ou remis à son secrétariat particulier : 107, rue de Grenelle, bâtiment A, 1er étage, pièce 104 bis A.

La date limite d'arrivée des dossiers est impérativement fixée au 23 mars 2009 inclus.

Annexe

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

INSPECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

NOTICE INDIVIDUELLE DE CANDIDATURE :
à compléter

Profil : Philosophie (1)

M., Mme, Mlle (2)

Nom patronymique (3) :

Nom d'usage (3) :

Prénoms :

NUMEN :

Date et lieu de naissance :

Adresse personnelle :

.....

.....

Téléphone : Téléphone portable :

Courriel :

Titres universitaires et diplômes :

.....

.....

Corps : Grade : Échelon (4) :

Date de la nomination dans le grade :

Discipline ou spécialité :

Fonctions actuelles :

Établissement d'exercice :

.....

-
- (1) Remplir une notice par profil.
 - (2) Rayer les mentions inutiles.
 - (3) Écrire en lettres capitales.
 - (4) Joindre une copie du dernier arrêté de classement dans le grade.

Informations générales

Vacance de poste

Délégué académique aux enseignements technologiques de l'académie de Lyon

NOR : MEND0900084V
avis du 4-2-2009
MEN - DE B1-2

Le poste de délégué académique aux enseignements technologiques (DAET) de l'académie de Lyon sera vacant à compter du 2 octobre 2009.

L'académie de Lyon scolarise 274 000 élèves dans le second degré (public et privé sous contrat) au sein de 312 E.P.L.E. 32 900 élèves sont accueillis dans les L.P.

Sous l'autorité du recteur, en liaison avec les services académiques, le DAET participe à l'élaboration de la politique académique de rénovation de la voie professionnelle et anime sa mise en œuvre opérationnelle. Il contribue (particulièrement avec le CSAIO et le DAFCO) à la cohérence de l'offre de formation de l'académie.

Le DAET devra posséder une solide expérience du système éducatif et une solide connaissance des voies technologiques et professionnelles. Il sera capable de se repérer et d'agir dans un système complexe, de négocier avec les partenaires (en particulier le conseil régional Rhône-Alpes et les branches professionnelles), de manager des équipes, de concevoir, de monter et d'évaluer des dispositifs pédagogiques.

Vous trouverez des précisions complémentaires sur l'emploi de DAET sur le site de l'Éducation nationale (<http://www.education.gouv.fr>, rubrique « concours emplois et carrières », « personnels d'encadrement », « conseillers de recteur »).

Les candidatures, accompagnées d'une lettre de motivation, d'un curriculum vitae et d'une copie du dernier arrêté d'avancement d'échelon, doivent parvenir par la voie hiérarchique, revêtues de l'avis du recteur **dans les 15 jours** qui suivent la date de publication au B.O., au ministère de l'Éducation nationale, direction de l'encadrement, sous-direction de la gestion prévisionnelle et des missions de l'encadrement, bureau des emplois fonctionnels et des carrières, DE B1-2, 72, rue Regnault, 75243 Paris cedex 13.

Un double des candidatures devra être adressé directement au recteur de l'académie de Lyon, 92, rue de Marseille, 69007 Lyon - cabinet du recteur.

Un curriculum vitae devra être adressé par courriel au bureau DE B1-2 (de-b12rectia@education.gouv.fr). Les candidats préciseront dans le message d'accompagnement du courriel l'intitulé de l'emploi postulé, ainsi que leur grade et leur échelon.

Informations générales

Vacance de poste

Agent comptable du lycée Comte de Foix en Principauté d'Andorre

NOR : MENE0900104V
avis du 11-2-2009
MEN - DGESCO Mom

Le poste d'agent comptable du lycée Comte de Foix d'Andorre-la-Vieille en Principauté d'Andorre est susceptible d'être vacant à compter de la rentrée 2009.

Ce poste est à pourvoir par un agent appartenant au corps des attachés d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.

Le lycée Comte de Foix fait partie des établissements scolaires restés à la charge de l'État. Classé en 4ème catégorie, il accueille des élèves dans un premier et second cycles du second degré, dans un lycée professionnel et dans une section d'enseignement général et professionnel adapté.

Description du poste

L'agent comptable du lycée Comte de Foix d'Andorre-la-Vieille assure :

- la gestion comptable et matérielle d'un établissement comprenant un collège, un lycée d'enseignement général et technologique comprenant une section de techniciens supérieurs, un lycée professionnel hôtelier et commercial et une section d'enseignement général et professionnel adapté. Il assure également une gestion directe des personnels techniciens, ouvriers et de service et de santé ;
- la gestion comptable des crédits de fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires françaises de la Principauté d'Andorre, soit 14 écoles réparties sur 7 communes ;
- la gestion comptable des dépenses de fonctionnement de la délégation à l'enseignement français en Andorre, uniquement en ce qui concerne les achats courants ;
- la gestion comptable des actions de formation continue organisées au lycée Comte de Foix (600 candidats hebdomadaires sur l'année) ;
- la gestion comptable du DELF et du DALF.

Le poste est logé : F5.

Les candidatures, accompagnées d'un curriculum vitae, du dernier arrêté de promotion d'échelon et des deux dernières notations administratives doivent parvenir par voie hiérarchique, **dans un délai de deux semaines** à compter de la parution du présent avis au B.O., à la direction générale de l'enseignement scolaire, service du budget et de l'égalité des chances, sous-direction de la vie scolaire et des établissements, mission Outre-mer Andorre, 110, rue de Grenelle, 75007 Paris.

Un double des candidatures sera directement adressé au proviseur sous couvert du délégué à l'enseignement français en Andorre, ambassade de France, BP 155, AD500 Andorre-la-Vieille, Principauté d'Andorre.

Des renseignements complémentaires peuvent être fournis sur demande adressée :

- à la direction générale de l'enseignement scolaire, mission Outre-mer Andorre, 110 rue de Grenelle, 75007 Paris (tél. 01 55 55 19 40 ou 01 55 55 38 52) ;
- à la délégation à l'enseignement français en Andorre, ambassade de France, BP 155, AD500 Andorre-la-Vieille, Principauté d'Andorre (tél. 00 376 869 396) ;
- au lycée Comte de Foix, 25, Prada Motxilla, AD503 Andorre-la-Vieille, Principauté d'Andorre (tél. 00 376 872 500).

Informations générales

Vacance de poste

Adjoint technique de laboratoire au lycée Comte de Foix en Principauté d'Andorre

NOR : MENE0900103V
avis du 11-2-2009
MEN - DGESCO Mom

Un poste d'adjoint technique de laboratoire sera vacant au lycée Comte de Foix, d'Andorre-la-Vieille en Principauté d'Andorre à la rentrée 2009.

Cet agent, collaborateur d'une équipe de huit enseignants, veillera à l'entretien du matériel, à la sécurité, à la préparation des T.P. et à l'élaboration de documents, principalement en sciences de la vie et de la Terre. Il pourra aussi occasionnellement avoir à intervenir en physique.

Il devra être apte à utiliser et entretenir le matériel optique et EXAO. Il aura également une mission plus pédagogique en participant aux T.P.E. et à l'option sciences.

Les candidatures, accompagnées d'un curriculum vitae, du dernier arrêté de promotion d'échelon et des deux dernières notations administratives doivent parvenir par voie hiérarchique, **dans un délai de deux semaines** à compter de la parution du présent avis au B.O., à la direction générale de l'enseignement scolaire, service du budget et de l'égalité des chances, sous-direction de la vie scolaire et des établissements, mission Outre-mer Andorre, 110, rue de Grenelle 75007 Paris.

Un double des candidatures sera directement adressé au proviseur sous couvert du délégué à l'enseignement français en Andorre, ambassade de France, BP 155, AD500 Andorre-la-Vieille, Principauté d'Andorre.

Des renseignements complémentaires peuvent être fournis sur demande adressée :

- à la direction générale de l'enseignement scolaire, mission Outre-mer Andorre, 110, rue de Grenelle, 75007 Paris (tél. 01 55 55 19 40 ou 01 55 55 38 52) ;
- à la délégation à l'enseignement français en Andorre, ambassade de France, BP 155, AD500 Andorre-la-Vieille, Principauté d'Andorre (tél. 00 376 869 396) ;
- au lycée Comte de Foix, 25, Prada Motxilla, AD503 Andorre-la-Vieille, Principauté d'Andorre (tél. 00 376 872 500).